



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 46

N° CC2024-06-03

OBJET :

**MODIFICATION D'EMPLOIS
PERMANENTS ET NON
PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 21 juin 2024,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire par délibération n°CC2024-03-15 du 9 avril 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'en raison des besoins de service, il conviendrait de modifier des emplois permanents à temps complet et non complet,

Propose au Conseil Communautaire :

Article 1

De modifier à compter du 24 juillet 2024 les emplois permanents suivants de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, exerçant des fonctions d'auxiliaire de puériculture, de 30/35e à 35/35e (non pourvu) ;
- 1 poste d'adjoint technique, exerçant des fonctions d'agent polyvalent / agent d'entretien, de 8,5/35e à 10/35e (non pourvu).

Article 2

De modifier à compter du 24 juillet 2024 les emplois non permanents suivants de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale en accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 1° du Code général de la Fonction publique), exerçant des fonctions d'auxiliaire de puériculture, de 30/35e à 35/35e (pourvu) ;
- 1 poste d'adjoint technique en accroissement temporaire d'activité (art. L332-23 1° du Code général de la Fonction publique), exerçant des fonctions d'agent polyvalent / agent d'entretien, de 8,5/35e à 10/35e.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions ;
- décide de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président,
Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes